

SITE NATUREL D'ESCALADE FALAISE DES DEVENS

Gorges de la Nesque - Méthamis



PETIT RHINOLOPHE
RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS

**VOUS ENTREZ DANS UN MILIEU NATUREL EXCEPTIONNEL, MERCI DE LE RESPECTER
YOU ENTER A REMARKABLE NATURAL AREA, PLEASE TAKE CARE AND RESPECT IT**

INFOS PRATIQUES

PRACTICAL INFORMATION

- La pratique de l'escalade est interdite **du 1^{er} février au 31 juillet**
Climbing is prohibited from February 1st to July 31st
- En cas d'urgence, composez le :
18 (pompiers) ou le **112** (numéro d'appel d'urgence)
Emergency : call 18 (firefighters) or 112 (emergency number)
- Pour toute demande d'information :
For more information :
 - Mairie de Méthamis (City hall of Méthamis)
04 90 61 80 02
 - Comité Départemental de Montagne et d'Escalade
(Departmental Committee of Mountain and Climbing)
04 86 81 85 90 - cd84ffme@orange.fr
 - SMAEMV : Animateur Natura 2000
(Project manager of Natura 2000 site)
04 90 63 22 74



INTERDICTION DE FAIRE DU FEU
FIRE PROHIBITED



UTILISEZ LES RÉSEAUX DE SENTIER
NO WALKING OUT OF PATH



RAPPORTEZ VOS DÉCHETS
NO LITTER



LAISSEZ SUR PLACE LES FLEURS, FRUITS,
INSECTES, FOSSILES...
PICKING FLOWERS, FRUITS, INSECTS,
FOSSILS PROHIBITED

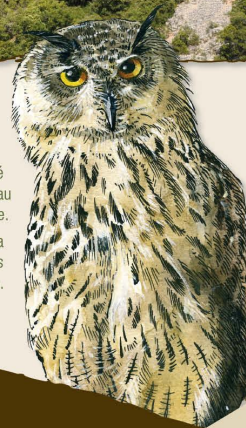
**L'ACCÈS AU SITE EST DANGEREUX,
SOYEZ PRUDENT !
SITE ACCESS IS DANGEROUS,
BE CAREFUL !**

**SITE D'ESCALADE FERMÉ DU 1^{ER} FÉVRIER AU 31 JUILLET
CLIMBING IS PROHIBITED FROM FEBRUARY 1ST TO JULY 31ST**

GRAND-DUC D'EUROPE - BUBO BUBO

Surnommé le géant des nocturnes, ce rapace d'une envergure de 180 cm est protégé en France. Autrefois chassé comme gibier et par superstition, ses effectifs étaient au plus bas au 20^{ème} siècle.

Aujourd'hui, avec des populations plus importantes, il est possible d'observer sa grande taille (70cm), ses yeux jaunes et ses aigrettes caractéristiques au-dessus des yeux à l'aube et au crépuscule.



NATURA 2000 : LE PLUS GRAND RÉSEAU D'ESPACES PROTÉGÉS AU MONDE

Créé en 1992, ce programme européen a pour ambition de former un **réseau de sites écologiques** visant à préserver des milieux naturels, des espèces animales et végétales rares ou menacées.

L'objectif premier de ce réseau est de **concilier la préservation des richesses écologiques avec les diverses activités socio-économiques** présentes sur le territoire comme l'agriculture, le sport de plein air, le tourisme... Pour cela, la France a choisi une gestion basée sur le **volontariat et la concertation** qui associe l'ensemble des acteurs locaux.

Face à l'exceptionnalité des Gorges de la Nesque, celles-ci sont désignées en tant que site Natura 2000 depuis 2007. Aujourd'hui, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) assure l'animation du site et la gestion des actions engagées.

Étalée sur une longueur de 150 m pour 25 à 30 m de hauteur, la falaise des Devens se situe dans l'ensemble géologique des Gorges de la Nesque, classé Natura 2000 pour sa faune et sa flore exceptionnelles. Cette falaise constitue un milieu rupestre à forte valeur écologique, abritant de nombreuses espèces patrimoniales comme le Genévrier de Phénicie, capable de se développer pendant des centaines d'années dans les failles rocheuses, ou comme le Grand-duc d'Europe, rapace nocturne rare et protégé.

Ainsi, face à ces enjeux et pour assurer la tranquillité des oiseaux en période de nidification, la pratique de l'escalade y est interdite du 1^{er} février au 31 juillet. Une convention officielle entre la Fédération Française de Montagne et d'Escalade et la commune de Méthamis établit l'ensemble des modalités d'usage propres à ce site.



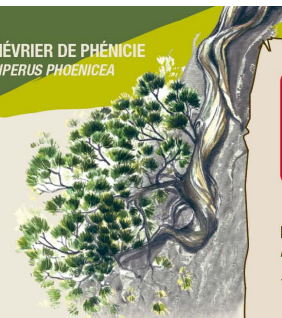
SITE NATUREL D'ESCALADE FALAISE DES DEVENS

Gorges de la Nesque - Méthamis

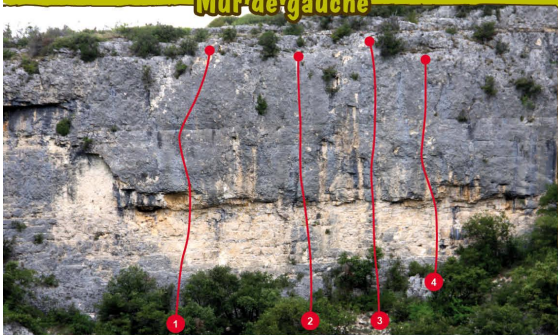
GENÉVRIER DE PHÉNICIE
JUNIPERUS PHOENICEA



MONTICOLE BLEU - MONTICOLA SOLITARIUS



Mur de gauche



Mur de droite



LISTES ET COTATIONS DES VOIES

1	Té kun pov biélar	6C	7	Bague à essence	6A	13	Les blondes en silicone	6C	19	Super jeune	6C+	25	Méthamis dans la mienne	7B	31	Denis l'évidence	6C+
2	J'adorais Arnie dorée	6B+	8	La cinquantaine à fond	6B	14	Dents blanches et camassiers	7A	20	En aventure	6B	26	L'amour sorcier	6C	32	Fissurasse	6A
3	Le corse est autonome	6B	9	Vers les étoiles	6C	15	Les Méninges normades	6C+	21	Esquise esquissée	6B+	27	Assurance et placements	6C+	33	Dalasse	6B
4	Mia foi	6C	10	Au soleilasse	6C+	16	Barbarella	7A	22	Un impossible rêve	6C+/7A	28	Gentillesse	6A+	34	Discours de basse-cour	6A+
5	Méthamouillasse	6C+	11	Nesque connexion	6A+	17	Je suis un mec sympa	7A	23	Ne tirez pas sur l'alpiniste	6C+/7A	29	Les éléphants roses	6B+	35	Colorep fédéral	5C+
6	Culette	6C+	12	Les brunes ne comptent pas pour des grunes	5C/6A	18	C'est pas du Ronsard c'est de l'americ	6B+/6C	24	Méthamistique	7A+/7B	30	Orde sensuelle	6B	36	Plumelle	6A

**VOUS ÊTES DANS UN MILIEU NATUREL EXCEPTIONNEL,
MERCİ DE LE RESPECTER**
**YOU ARE IN A REMARKABLE NATURAL AREA,
PLEASE TAKE CARE AND RESPECT IT**

INFOS PRATIQUES PRACTICAL INFORMATION

• La pratique de l'escalade est interdite du
1^{er} février au 31 juillet
Climbing is prohibited from February 1st to July 31st

• En cas d'urgence, composez le :
18 (pompiers) ou le **112** (numéro d'appel d'urgence)
Emergency : call 18 (firefighters) or 112 (emergency number)

• Pour toute demande d'information :
For more information :

- Mairie de Méthamis (City hall of Méthamis)
04 90 61 80 02
- Comité Départemental de Montagne et d'Escalade
(Departmental Committee of Mountain and Climbing)
04 86 81 85 90 - cd84ffme@orange.fr
- SMAEMV : Animateur Natura 2000
(Project manager of Natura 2000 site)
04 90 63 22 74



INTERDICTION DE FAIRE DU FEU
FIRE PROHIBITED



UTILISEZ LES RÉSEAUX DE SENTIER
NO WALKING OUT OF PATH



RAPPORTEZ VOS DÉCHETS
NO LITTER



LAISSEZ SUR PLACE LES FLEURS,
FRUITS, INSECTES, FOSSILES...
PICKING FLOWERS, FRUITS,
INSECTS, FOSSILS PROHIBITED

SITE D'ESCALADE FERMÉ DU 1^{ER} FÉVRIER AU 31 JUILLET
CLIMBING IS PROHIBITED FROM FEBRUARY 1ST TO JULY 31ST

Amis grimpeurs, ce site d'escalade est à votre disposition grâce à l'action de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, du SMAEMV, de la mairie de Méthamis et de l'Office National des Forêts.

Attention :

La FFME affirme que l'escalade dans un site naturel ne s'effectue pas, malgré tout le soin apporté à l'aménagement du site, dans un espace aseptisé.

Responsabilité des usagers :

Les usagers supporteront les conséquences des dommages subis ou causés du fait de leur propre imprudence et notamment du fait de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux, à l'aménagement du site et/ou aux dangers normalement prévisibles dans la nature.

Ce site naturel d'escalade est classé par la FFME comme : **Site sportif**

Règles de pratique et consignes fédérales de sécurité pour l'escalade en site naturel :

Une formation préalable à l'utilisation du matériel d'escalade et aux techniques de sécurité est indispensable. Le port du casque de protection est recommandé.

En vous liant auprès d'un club de la FFME, vous participez à l'aménagement et l'entretien des sites d'escalade. Trouvez la liste des clubs et toutes les informations relatives à la vie de la FFME : www.ffme.fr

NIVÉOLE DE FABRE - ACIS FABREI

Petite plante bulbeuse à feuilles étroites, elle porte son nom depuis son identification en 1882 par Jean-Henri Fabre. Il s'agit d'une plante dite endémique des Gorges de la Nesque, c'est-à-dire qu'elle existe seulement à cet endroit de la planète.

Sa floraison éphémère, qui a lieu fin avril-début mai, rend difficile son observation. Malgré tout, un comptage et une recherche de nouvelles stations sont réalisés tous les ans pour améliorer la connaissance de l'espèce.

